

Tableau n°77 du Code de la sécurité sociale - Tableaux maladies professionnelles

Date de mise à jour : 26 Septembre 2022

Notre analyse

Le tableau n°77 concerne le périonyxis et onyxis. Ce tableau de maladie professionnelle fixe les conditions que le salarié doit remplir pour que sa maladie soit présumée d'origine professionnelle. L'agent étiologique est différent selon l'exposition. Les infections à dermatophytes anthropophiles sont favorisées par le port de bottes et chaussures de sécurité.

Tableau n°77 du Code de la sécurité sociale - Tableaux maladies professionnelles

Périonyxis et onyxis

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Tableau de maladie professionnelle n°77 : Périonyxis et onyxis

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Maladie professionnelle : les démarches à effectuer

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Les maladies professionnelles - guide d'accès aux tableaux du régime général et du régime agricole de la Sécurité sociale

Cliquez ici pour accéder à cet outil